



CHU Clermont-Ferrand

Janvier 2026

HAUSSE DU SMIC AU 1ER JANVIER : LES BAS SALAIRES HOSPITALIERS RATTRAPÉS !

Le SMIC sera réévalué au 1er janvier 2026 pour atteindre 1823,03 € bruts mensuels. Une fois de plus, les plus bas salaires de base de la FPH vont être dépassés ! Cela concerne les 5 premiers échelons de la grille C1 et les 3 premiers échelons de la grille C2. Et les aides-soignant-e-s voient arriver le SMIC à quelques euros près !

INFÉRIEUR AU SMIC !

GRILLE C1 : AGENT DES SERVICES HOSPITALIERS QUALIFIÉ (ASHQ) DE CLASSE NORMALE, AGENT D'ENTRETIEN QUALIFIÉ (AEQ), ADJOINT ADMINISTRATIF.

ÉCHELON	DURÉE	INDICE MAJORÉ	SALAIRE DE BASE BRUT
1	1 an	366	1801,74€
2	1 an	367	1806,66€
3	1 an	368	1811,58€
4	1 an	369	1816,51€
5	1 an	370	1821,43€
6	1 an	371	1826,35€
7	3 ans	372	1831,28€
8	3 ans	373	1836,20€
9	3 ans	376	1850,97€
10	4 ans	377	1855,89€
11		387	1905,12€

ÉCHELON	DURÉE	INDICE MAJORÉ	SALAIRE DE BASE BRUT
1	1 an	367	1806,66€
2	1 an	369	1816,51€
3	1 an	370	1821,43€
4	1 an	373	1836,20€
5	1 an	374	1841,12€
6	1 an	376	1850,97€
7	2 ans	377	1855,89€
8	2 ans	385	1895,27€
9	3 ans	397	1954,34€
10	3 ans	409	2013,42€
11	4 ans	417	2052,80€
12		425	2092,18€

INFÉRIEUR AU SMIC !

GRILLE C2 : ASHQ DE CLASSE SUPÉRIEURE, AIDE MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE - ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF ET SOCIAL, OUVRIER PRINCIPAL 2ÈME CLASSE (ANCIEN OPQ ET MO), AGENT DE MAÎTRISE, CONDUCTEUR AMBULANCIER, ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2ÈME CLASSE

UNE INDEMNITÉ COMPENSATRICE SERA VERSÉE À PARTIR DU 1ER JANVIER POUR LES COLLÈGUES CONCERNÉ-E-S. MAIS LE TASSEMENT PAR LE BAS DES GRILLES DE LA FPH SE POURSUIT ET LES "PETITES MAINS" SE VOIT ATTRIBUER DES MIETTES POUR NE PAS SOMBRESER SOUS LE SMIC !

**HAUSSE GÉNÉRALE
DES SALAIRES !!**

REVALORISATION DU

POINT D'INDICE !

CONTACTEZ-NOUS !

Les aides-soignant-e-s à au premier échelon de leur grille de classe normale sont à un traitement de base de 1836,20 € bruts.

Soit à peine 13€ de plus que le SMIC au 1er janvier 2026 !!!



CHU Clermont-Ferrand

**ALLO Cgt : GM/CMP : 51.864; 51.865,
Estaing : 50.400;
L. Michel : 50.803;
cgt@chuclermontferrand.fr**